



**LE 2 MAI 2016**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 2 mai 2016 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère  
M. Christian Blouin, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
Mme Lise Pelletier, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Serge Simard, maire suppléant.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absences motivées : Siège du maire vacant  
Siège numéro 6 vacant  
M. Pierre Carignan, conseiller

7591-020516 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**RAPPORT**

- . C.C.U.
  - . Rapport des permis avril 2016
- . ADMINISTRATION
  - . Rapport budgétaire avril 2106

7592-020516 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 AVRIL 2016**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2016.

7593-020516 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 1600550 à 1600588	94 950,21 \$
Journal des chèques 1600589 à 1600614	199 313,39 \$
Journal des chèques 1600615 à 1600704	120 269,36 \$
Journal des chèques 1600705 à 1600747	92 074,33 \$
Journal des chèques 1600748 à 1600774	27 857,01 \$

7594-020516 **FINANCEMENT DU 27 JUIN 2016**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de payer à même le budget courant la somme de 157 805,00 \$ pour les règlements suivants :

Règlement 1129	1 682 \$
Règlement 1136	84 497 \$
Règlement 1178	71 171 \$
Règlement 1179	455 \$

7595-020516 **MANDAT À DELOITTE POUR LA RÉCUPÉRATION DE LA TVQ À L'ÉGARD DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ENGAGÉES RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES DE LA VILLE EN APPLICATION DE LA TPS ET TVQ À DIVERSES ENTENTES DE SERVICES CONCLUES PAR LA VILLE DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de mandater la firme « DELOITTE » pour la récupération de la TVQ à l'égard des dépenses en immobilisations engagées relativement aux immeubles de la Ville en application de la TPS et TVQ à diverses ententes de services conclues par la Ville, le tout suivant l'offre de services datée du 31 mars 2016 au tarif horaire de 275 \$ et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 25 000 \$ incluant les taxes applicables.

7596-020516 **TOURNOI DE GOLF FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de participer au tournoi de golf du Festival de L'Oie des Neiges qui se tiendra le 27 mai 2016 au Club de golf Le Saint-Ferréol par l'achat d'un quatuor au montant de 480 \$ et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

7597-020516 **MANDAT À CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN (UMQ) POUR LA NÉGOCIATION DANS LE CADRE DE LA LOI 15 POUR LE RÉGIME DE RETRAITE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater M. Sébastien Archambault du Carrefour du Capital Humain de l'Union des municipalités afin d'assister la ville lors de la négociation dans le cadre de la Loi 15, le tout suivant l'offre de services datée du 21 avril 2016 au tarif horaire de 195 \$ plus les frais de déplacements et les frais afférents.

7598-020516 **PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de souscrire à une publicité dans le feuillet paroissial au coût de 260,00 \$ plus les taxes applicables soit la somme de 296,92 \$.

7599-020516 **MANDAT À COARCHITECTURE – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET DE MISE AUX NORMES PARTIELLES DE L'HÔTEL DE VILLE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme « Coarchitecture » pour la surveillance des travaux suite à l'appel d'offres pour les travaux de réaménagement et de mise aux normes partielles de l'hôtel de ville, le tout suivant l'offre de services datée du 8 avril 2016 au montant de 24 165,00 \$ plus les taxes applicables.

7600-020516 **SALAIRE ARIANE KIROUAC, ARCHIVISTE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de fixer le salaire de Mme Ariane Kirouac, archiviste à 23 \$ rétroactivement au 25 avril 2016.

7601-020516 **DEMANDE AIDE FINANCIÈRE ALEX THIBAUT**

**ATTENDU** la demande d'aide financière déposée par Alex Thibault dans le cadre de sa participation aux Championnats de l'Est qui se tiendront au Stade TELUS à Québec du 6 au 8 mai 2016;

**ATTENDU** que la Ville est fière d'encourager ses athlètes dans l'atteinte de leur objectif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de verser à Alex Thibault la somme de 500,00 \$ à titre d'aide financière.

7602-020516 **SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – CONTRIBUTION 2016-2017**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la somme de 580,48 \$ (3 628 x 0,16 \$ par habitant) à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec pour l'année 2016-2017 à titre de contribution au financement du maintien des ressources de la Croix-Rouge.

7603-020516 **FONDATION DE L'HÔPITAL SAINTE-ANNE-DE BEAUPRÉ – TOURNOI DE GOLF**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de participer au tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de Beaupré qui se tiendra le jeudi 2 juin 2016 au Club de golf Le Grand Vallon, au montant de 450 \$ pour 3 joueurs et d'autoriser le paiement des dépenses inhérentes.

7604-020516 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1189 INTITULÉ : PLAN D'URBANISME**

**ATTENDU QUE** la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement durable*, lequel est entré en vigueur le 17 janvier 2014;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1* prévoit que la Ville doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité du plan d'urbanisme au schéma;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville une prolongation de délai expirant le 2 mai 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**ATTENDU QUE** le présent règlement abroge et remplace le *Plan d'urbanisme numéro 964*, incluant ses amendements;

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite également adopter le plan d'urbanisme et les règlements de zonage et de lotissement la même journée que l'adoption du présent règlement, tel que prescrit par l'article 110.10.1 de la Loi;

**ATTENDU QUE** la Ville adopte le présent règlement la même journée qu'elle adopte les règlements de zonage et de lotissement;

**ATTENDU QUE** la Ville a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 4 avril 2016, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement numéro 1189 intitulé « *Plan d'urbanisme* »;

**QUE** le projet de règlement est annexé à la présente;

**QUE** la greffière soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution et du règlement soient transmises à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

7605-020516 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1190 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME »**

**ATTENDU QUE** la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement durable*, lequel est entré en vigueur le 17 janvier 2014;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1* prévoit que la Ville doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité du plan d'urbanisme au schéma;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville une prolongation de délai expirant le 2 mai 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**ATTENDU QUE** le présent règlement abroge et remplace le *Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, règlement numéro 965, incluant ses amendements*;

**ATTENDU QUE** la Ville a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 4 avril 2016, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement numéro 1190 intitulé «*Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme* »;

**QUE** le projet de règlement est annexé à la présente;

**QUE** la greffière soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution et du règlement soient transmises à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

7606-020516

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1191 INTITULÉ : « RÈGLEMENT RELATIF À L'ARTICLE 116 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME »**

**ATTENDU QUE** la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement durable*, lequel est entré en vigueur le 17 janvier 2014;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1* prévoit que la Ville doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité du plan d'urbanisme au schéma;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville une prolongation de délai expirant le 2 mai 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**ATTENDU QUE** le présent règlement abroge et remplace le *Règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, règlement numéro 966, incluant ses amendements*;

**ATTENDU QUE** la Ville a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 4 avril 2016, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement numéro 1191 intitulé « *Règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* »;

**QUE** le projet de règlement est annexé à la présente;

**QUE** la greffière soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution et du règlement soient transmises à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

7607-020516 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1192 INTITULÉ :**  
**« RÈGLEMENT DE ZONAGE »**

**ATTENDU QUE** la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement durable*, lequel est entré en vigueur le 17 janvier 2014;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1* prévoit que la Ville doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité du plan d'urbanisme au schéma;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville une prolongation de délai expirant le 2 mai 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**ATTENDU QUE** le présent règlement abroge et remplace le *Règlement de zonage numéro 967*, incluant ses amendements;

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite également adopter le plan d'urbanisme et le règlement de lotissement la même journée que l'adoption du présent règlement, tel que prescrit par l'article 110.10.1 de la Loi;

**ATTENDU QUE** la Ville adopte le présent règlement la même journée qu'elle adopte le règlement de lotissement et le règlement de plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la Ville a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 4 avril 2016, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement numéro 1192 intitulé « *Règlement sur le zonage* »;

**QUE** le projet de règlement est annexé à la présente;

**QUE** la greffière soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution et du règlement soient transmises à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

7608-020516 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1193 INTITULÉ :**  
**« RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT »**

**ATTENDU QUE** la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement durable*, lequel est entré en vigueur le 17 janvier 2014;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1* prévoit que la Ville doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité du plan d'urbanisme au schéma;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville une prolongation de délai expirant le 2 mai 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**ATTENDU QUE** le présent règlement abroge et remplace le *Règlement de lotissement numéro 968*, incluant ses amendements;

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite également adopter le plan d'urbanisme et le règlement de zonage la même journée que l'adoption du présent règlement, tel que prescrit par l'article 110.10.1 de la Loi;

**ATTENDU QUE** la Ville adopte le présent règlement la même journée qu'elle adopte le règlement de zonage et le règlement de plan d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la Ville a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 4 avril 2016, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement numéro 1193 intitulé « *Règlement sur le lotissement* »;

**QUE** le projet de règlement est annexé à la présente;

**QUE** la greffière soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution et du règlement soient transmises à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

7609-020516 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1194 INTITULÉ :**  
**« RÈGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION »**

**ATTENDU QUE** la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement durable*, lequel est entré en vigueur le 17 janvier 2014;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1* prévoit que la Ville doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité du plan d'urbanisme au schéma;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville une prolongation de délai expirant le 2 mai 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**ATTENDU QUE** le présent règlement abroge et remplace le *Règlement de construction numéro 969*, incluant ses amendements;

**ATTENDU QUE** la Ville a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 4 avril 2016, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement numéro 1194 intitulé « *Règlement de construction* »;

**QUE** le projet de règlement est annexé à la présente;

**QUE** la greffière soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution et du règlement soient transmises à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

7610-020516 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1195 INTITULÉ :**  
**« RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES »**

**ATTENDU QUE** la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement durable*, lequel est entré en vigueur le 17 janvier 2014;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1* prévoit que la Ville doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité du plan d'urbanisme au schéma;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville une prolongation de délai expirant le 2 mai 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**ATTENDU QUE** le présent règlement abroge et remplace le *Règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement numéro 970*, incluant ses amendements;

**ATTENDU QUE** la Ville a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 4 avril 2016, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement numéro 1195 intitulé « *Règlement sur les dérogations mineures* »;

**QUE** le projet de règlement est annexé à la présente;

**QUE** la greffière soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution et du règlement soient transmises à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

7611-020516

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1196 INTITULÉ :  
« RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE »**

**ATTENDU QUE** la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement durable*, lequel est entré en vigueur le 17 janvier 2014;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1* prévoit que la Ville doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité du plan d'urbanisme au schéma;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville une prolongation de délai expirant le 2 mai 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**ATTENDU QUE** le présent règlement abroge et remplace le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et portant le numéro 972*, incluant ses amendements;

**ATTENDU QUE** la Ville a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 4 avril 2016, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement numéro 1196 intitulé « *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* »;

**QUE** le projet de règlement est annexé à la présente;

**QUE** la greffière soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution et du règlement soient transmises à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

7612-020516 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1197-1 INTITULÉ :  
« RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS »**

**ATTENDU QUE** la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté son *Schéma d'aménagement et de développement durable*, lequel est entré en vigueur le 17 janvier 2014;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1* prévoit que la Ville doit, dans les 6 mois qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance pour assurer la conformité du plan d'urbanisme au schéma;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville une prolongation de délai expirant le 2 mai 2016 pour adopter ses règlements de concordance;

**ATTENDU QUE** le présent règlement abroge et remplace le *Règlement relatif aux usages conditionnels, règlement numéro 1053-*, incluant ses amendements;

**ATTENDU QUE** la Ville a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 4 avril 2016, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement numéro 1197 intitulé « *Règlement relatif aux usages conditionnels* »;

**QUE** le projet de règlement est annexé à la présente;

**QUE** la greffière soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution et du règlement soient transmises à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

7613-020516 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1198 INTITULÉ :  
« RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS  
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (P.A.E.) ET PORTANT LE NUMÉRO  
971 INCLUANT SES AMENDEMENTS. »**

**ATTENDU QUE** la Ville a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 4 avril 2016, conformément à la Loi;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mars 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement numéro 1198 intitulé « *Règlement abrogeant le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) et portant le numéro 971, incluant ses amendements* »;

**QUE** le projet de règlement est annexé à la présente;

**QUE** la greffière soit et est autorisée par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

**QUE** des copies certifiées conformes de la présente résolution et du règlement soient transmises à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

7614-020516 **ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 1199 CONCERNANT L'ENFOUISSEMENT DES FILS CONDUCTEURS DES ENTREPRISES D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LES NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BEAUPRÉ**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 avril 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Christian Blouin et dûment résolu que le conseil adopte le règlement numéro 1199 intitulé « *Règlement concernant l'enfouissement des fils conducteurs des entreprises d'utilités publiques dans les nouveaux développements domiciliaires sur le territoire de la Ville de Beaupré* »;

7615-0205106 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (15, RUE DE L'ANSE)**

**Attendu** que le propriétaire de l'immeuble sis au 15, rue de l'Anse a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un garage détaché du bâtiment principal;

**Attendu** qu'en vertu du règlement 1044, le projet de construction d'un bâtiment accessoire dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beaupré est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement 1097 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que le modèle du garage s'harmonise au style architectural du bâtiment principal;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'approuver, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le projet de construction du cabanon.

7616-020516 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (76, RUE BOUSQUET)**

**Attendu** que la propriétaire de l'immeuble sis au 76, rue Bousquet a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal;

**Attendu** qu'en vertu des règlements 972 et 1061, le projet de construction d'un bâtiment accessoire dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que le modèle du cabanon s'harmonise au style architectural du bâtiment principal;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'approuver, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le projet de construction du cabanon.

7617-020516 **CHALETs MONT STE-ANNE – RÉNOVATION EXTÉRIEURE (94, RUE DU BEAU-SÉJOUR)**

**Attendu** que le propriétaire de l'immeuble sis au 94, rue du Beau-Séjour a déposé les plans pour une demande de permis pour des travaux de rénovation affectant l'apparence extérieure de l'unité de condo qui fait partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

**Attendu** qu'en vertu du règlement 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les travaux respectent le cadre bâti et ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'approuver, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le projet de rénovation.

7618-020516 **CHALETs MONT STE-ANNE – RÉNOVATION EXTÉRIEURE (92, RUE DU BEAU-SÉJOUR)**

**Attendu** que le propriétaire de l'immeuble sis au 92, rue du Beau-Séjour a déposé les plans pour une demande de permis pour des travaux de rénovation affectant l'apparence extérieure de l'unité de condo qui fait partie de l'ensemble résidentiel Chalets Mont Ste-Anne;

**Attendu** qu'en vertu du règlement 972, le projet de rénovation affectant l'extérieur de l'immeuble est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Attendu** que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les travaux respectent le cadre bâti et ne mettent pas en péril la qualité architecturale de l'ensemble résidentiel;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'approuver, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le projet de rénovation.

- 7619-020516 **ABROGATION RÉSOLUTION 7180-010615**  
Mandat à Tétra-Tech pour la confection du plan de gestion des débordements du réseau d'égout de la ville
- Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'abroger la résolution #7180-010615 adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2015.
- 7620-020516 **MANDAT TÉTRA-TECH QI INC. PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS DU RÉSEAU D'ÉGOUT DE BEAUPRÉ (RÉVISION 1)**
- Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme « TETRA-TECH QI inc. » pour la confection du plan de gestion des débordements du réseau d'égout (révision 1) de la Ville au montant maximum de 16 000 \$ plus les taxes applicables, le tout suivant l'offre de services datée du 12 avril 2016.
- 7621-020516 **ENGAGEMENT SURNUMÉRAIRE TEMPORAIRE TECHNICIEN EAU POTABLE EAUX USÉES (M. ALEXIS BÉGIN) POUR DU REMPLACEMENT DE PERSONNEL**
- Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'engager M. Alexis Bégin à titre de technicien eau potable eaux usées comme surnuméraire temporaire pour le remplacement de personne. Que le salaire de départ soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de technicien eau potable et eaux usées, échelon 0 à 2000 heures.
- 7622-020516 **PROJET PISTE MULTIFONCTIONNELLE EN BORDURE DE LA ROUTE 360**
- ATTENDU** que lors du forum « Rêver sa ville » plusieurs citoyens ont manifesté leur intérêt en faveur d'un projet de mobilité urbaine particulièrement entre les secteurs du haut et du bas Beaupré le long de la Route 360;
- ATTENDU** qu'une augmentation considérable de l'achalandage piétonne et cycliste a été constatée en bordure de route;
- ATTENDU** que le développement des secteurs résidentiels et de condominiums a plus que doublé à Beaupré et à St-Ferréol-les-Neiges faisant augmenter, par le fait même, le nombre de véhicules routiers sur cette artère;
- ATTENDU** que la sécurisation du boulevard devient une priorité considérant le conflit entre les véhicules motorisés, les cyclistes et les piétons;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de demander au ministère des Transports de valider l'acceptabilité de la proposition d'aménager une piste multifonctionnelle hors chaussée telle que l'esquisse soumise.

7623-020516 **PRÊT DE MATÉRIEL ENSEMBLE VOCAL ARC-EN-SONS**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'entériner le prêt des barricades pour le spectacle de l'Ensemble vocal Arc-en-Sons les 29, 30 avril et 1<sup>er</sup> mai.

7624-020516 **DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'INSTALLATION DE FEUX PIÉTONNIERS À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 360 ET DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE LA STATION DE SKI**

**CONSIDÉRANT** les demandes reçues de Canyonning-Québec et de la Station Mont Sainte-Anne relativement à la sécurité des usagers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de demander au ministère des Transports l'installation de feux piétonniers à l'intersection de la Route 360 et de l'entrée principale de la station de ski Mont Ste-Anne pour améliorer la sécurité des piétons.

7625-020516 **ACHAT DE SIGNALISATION POUR L'ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'autoriser l'achat de matériel de signalisation au coût de 4 192, \$ plus les taxes applicables. Cette dépense sera payable à même le poste budgétaire 02701-50-522-01.

7626-020516 **EMBAUCHE SAUVETEURS**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes selon la politique salariale en vigueur :

<b>Sauveteurs</b>	<b>Nombre années expériences/salaire</b>
Andréa Labonté, sauveteur en chef	5 <sup>e</sup> année/15,40 \$
Hélène Vandal, sauveteur	4 <sup>e</sup> année/14,15 \$
Léa Plante, sauveteur	5 <sup>e</sup> année/14,40 \$
Karel Ferland, sauveteur	2 <sup>e</sup> année/13,65 \$
Béatrice Cournoyer, assistant-sauveteur	2 <sup>e</sup> année/12,65 \$
Sauveteur (mi-juillet)	1 <sup>ère</sup> année/13,40 \$
Anne-Sophie Dagenais, assistante **	1 <sup>ère</sup> année/12,40 \$
Maude-Perreault-Carrier, assistante **	1 <sup>ère</sup> année/12,40 \$

\*\* : Deux nouvelles employées

7627-020516 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION DU JARDIN COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter la politique concernant l'utilisation du jardin communautaire jointe au présent procès-verbal.

7628-020516 **DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES AUPRÈS D'ULS DE LA CAPITALE-NATIONALE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Gilles Carrier à signer tous les documents nécessaires à la demande d'assistance financière au loisir des personnes handicapées.

7629-020516 **GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – ANIMATION ET AUTRES (5 000 \$)**

**ATTENDU** que la Ville de Beupré sera l'hôte du Défi Pierre Lavoie le 16 juin 2016;

**ATTENDU** la contribution financière de la MRC de La Côte-de-Beupré au montant de 10 000 \$;

**ATTENDU** la contribution financière de Côte-à-Côte en action au montant de 2 100,00 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de verser la somme de 5 000 \$ pour l'organisation du Grand Défi Pierre Lavoie. Cette dépense sera payée à même le surplus de l'année en cours ou le surplus accumulé.

7630-020516 **MODIFICATION DE LA POLITIQUE SALARIALE POUR LES EMPLOIS D'ÉTÉ SUITE À LA MAJORATION DU SALAIRE MINIMUM**

**ATTENDU** l'augmentation de 0,20 \$ du salaire minimum de 10,55 \$ à 10,75 \$ en date du 1<sup>er</sup> mai 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter la nouvelle politique salariale suivante :

	1re année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5e année	6 <sup>e</sup> année +
Coord. Camp de jour	15,35 \$	15,60 \$	15,85 \$	16,10 \$	16,35 \$	16,60 \$
Coord.-adj. Camp de jour	14,35 \$	14,60 \$	14,85 \$	15,10 \$	15,35 \$	15,60 \$
Responsable animation	13,40 \$	13,65 \$	13,90 \$	14,15 \$	14,40 \$	14,65 \$
Sauveteur en chef	14,60 \$	14,85 \$	15,10 \$	15,35 \$	15,60 \$	15,85 \$
Camp d'été : moniteurs	11,10 \$	11,35 \$	11,60 \$	11,85 \$	12,10 \$	12,35 \$
Moniteur-accompagnateur personnes handicapées	12,60 \$	12,85 \$	13,10 \$	13,35 \$	13,60 \$	13,85 \$
Responsable du service de garde	12,60 \$	12,85 \$	11,10 \$	13,35 \$	13,60 \$	13,85 \$
Sauveteurs	13,60 \$	13,85 \$	14,10 \$	14,35 \$	14,60 \$	14,85 \$
Ass-sauveteurs	12,60 \$	12,85 \$	11,10 \$	13,35 \$	13,60 \$	13,85 \$
Préposés saison hivernale et estivale	15,10 \$	15,35 \$	15,60 \$	15,85 \$	16,10 \$	16,35 \$
Préposé à l'écocentre	12,85 \$	13,10 \$	13,35 \$	13,60 \$	13,85 \$	14,10 \$

	1re année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année +
Préposés à l'entretien des espaces verts	12,85 \$	13,10 \$	13,35 \$	13,60 \$	13,85 \$	14,10 \$
Surveillants gymnase et préposés accueil au ski de fond	12,85 \$	13,10 \$	13,35 \$	13,60 \$	13,85 \$	14,10 \$
Moniteur en chef (natation, gymnastique et autres)	16,55 \$	16,80 \$	17,05 \$	17,30 \$	17,55 \$	17,80 \$
Moniteur (trice) de natation, de gymnastique et autres	13,97 \$	14,22 \$	14,47 \$	14,72 \$	14,97 \$	15,22 \$
Assistant-moniteur (trice) de natation, de gymnastique et autres	12,97 \$	13,22 \$	13,47 \$	13,72 \$	13,97 \$	14,22 \$

7631-020516 **EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN**

**ATTENDU** l'embauche de M. Réjean Verreault le 4 avril dernier;

**ATTENDU** que M. Verreault se voit dans l'obligation de se retirer pour des raisons particulières;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'embaucher M. Marcel Leclerc selon le salaire en vigueur à la politique salariale.

7632-020516 **ABROGER RÉOLUTION 7020-020315 – NOMINATION DES NOUVEAUX BÂTIMENTS DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Nancy Pelletier d'abroger la résolution 7020-020315 adoptée le 2 mars 2015.

7633-020516 **NOMINATION DES BÂTIMENTS DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de nommer les nouveaux bâtiments du centre multifonctionnel :

- Pavillon Le Boisclair
- Pavillon Van Bruyssel

7634-020516 **DÉMISSION DE M. CHARLES DOYON À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de prendre acte de la démission de M. Charles Doyon à titre de pompier à temps partiel.

7635-020516 **DÉMISSION DE M. BENOIT LACHANCE À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de prendre acte de la démission de M. Benoit Lachance à titre de pompier à temps partiel.

7636-020516 **EMBAUCHE DE 6 POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'embaucher les 6 personnes suivantes à titre de pompier à temps partiel :

- Tara-Lynn Hoffmann
- Anthony Lavoie
- Mathieu Guay
- Jimmy Labrecque
- Francis Lapointe
- William Grenier

7637-020516 **ACHAT D'UN TERRAIN DE LANCAR IMMOBILIÈRE INC. ET DE GESTION BJBG INC. POUR LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE – RUE DES OIES BLANCHES ET DES OUTARDES ET MANDAT À ME GUY BEAUREGARD**

**ATTENDU** l'entente intervenue entre la Ville de Beupré et Lancar Immobilier inc. pour l'achat du lot 4 064 234;

**ATTENDU** l'entente intervenue entre la Ville de Beupré et Gestion BJBG inc. pour l'achat du lot 4 064 235;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'acheter de Lancar Immobilier Inc. le lot 4 064 234 et de Gestion BJBG inc. le lot 4 064 235 au coût de 8 500 \$ plus les taxes pour la continuité de la piste multifonctionnelle;
- b) de mandater Me Guy Beauregard afin de préparer tous les documents nécessaires à cet effet;
- c) d'autoriser le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

**AVIS DE MOTION (Règlement numéro 1201)**

Avis de motion est donné par Monsieur Serge Simard qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un nouveau règlement concernant la circulation des véhicules lourds sur le territoire de la municipalité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Douze (12) personnes sont présentes et quelques questions et commentaires ont été émis concernant :

- Rapport budgétaire avril est-il disponible au public et sur Internet
- Rapport de vitesse rue des Érables
- Est-ce possible d'installer des dos d'ânes ou autres sur la rue des Érables pour ralentir la vitesse
- Est-ce que le règlement du jardin communautaire sera disponible sur le site Internet
- En ce qui concerne la résolution pour le projet de la piste multifonctionnelle en bordure de la Route 360, est-ce que le club cycliste Mont Ste-Anne sera consulté pour leur expertise?

- Quant au Défi Pierre Lavoie, le club cycliste Mont Ste-Anne pourrait avoir des gens intéressés à être bénévole
- En lien avec l'achat d'un terrain pour la piste cyclable – rue des Oies Blanches et des Outardes, est-ce que ce terrain sera asphalté cette année.

7638-020516 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 39.

---

Serge Simard  
Maire suppléant

---

Johanne Gagnon, greffière et  
Directrice générale adjointe